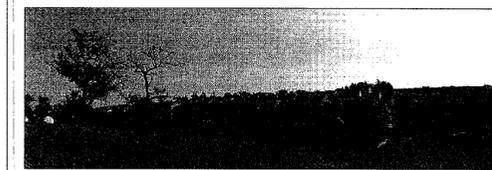


PLAN LOCAL D'URBANISME DE COINCY



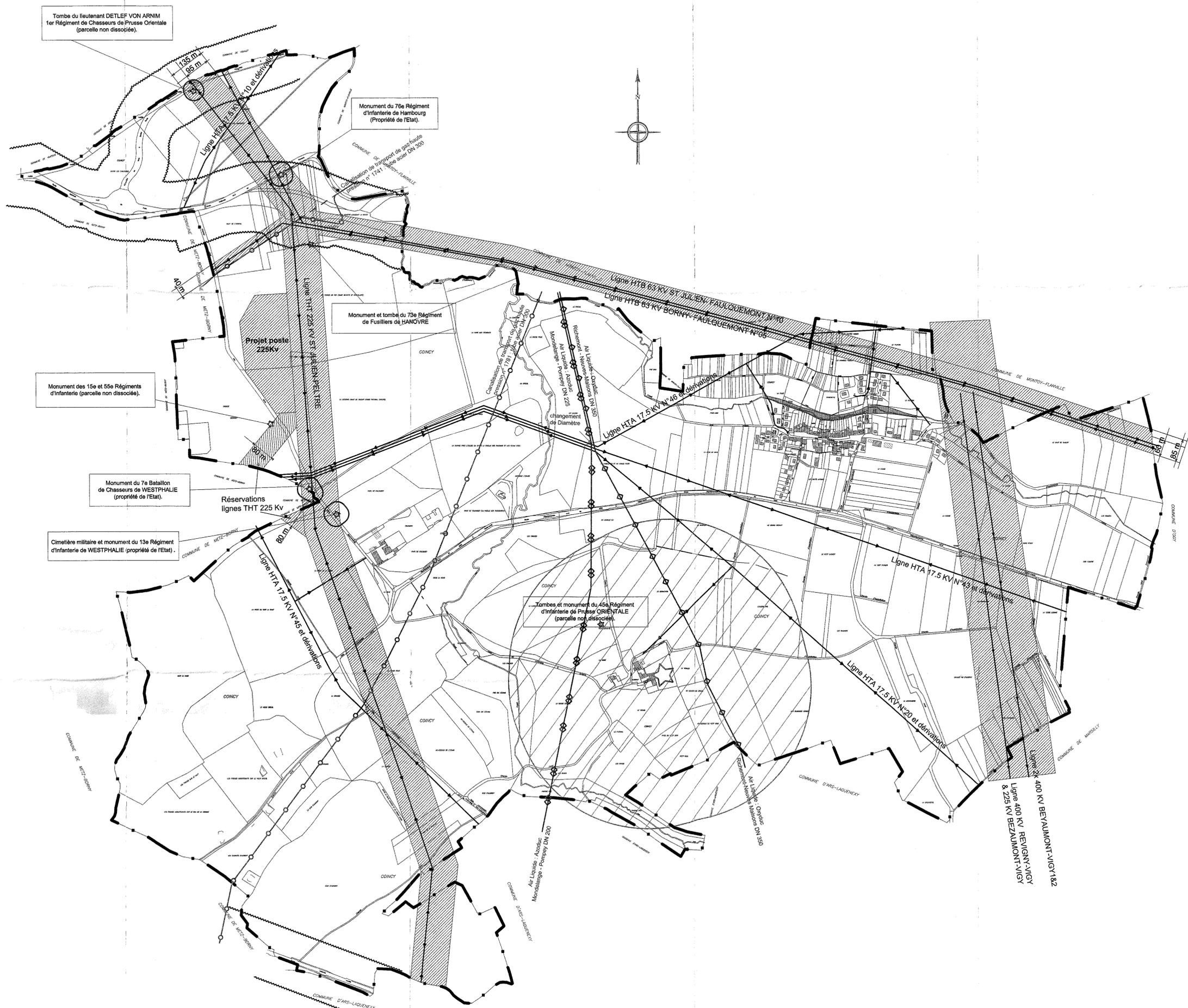
ANNEXE : PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1/5000^e

APPROBATION : 25/09/1984
APPROBATION DE LA 1^{ère} REVISION PAR
D.C.M. DU : 30 juin 2006
Date de référence : Février 2006

A4 Atelier d'Architecture et d'Urbanisme
Noble M. CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue de Charleville - 57000 Metz
Tél : 03 87 78 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
E-mail : atelier@metz04.fr

8



LEGENDE

- 13 servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
canalisation 1741 servitude de 4m de part et d'autre de la canalisation, canalisation 1781 servitude de 5m à droite et de 3 m à gauche
- 14 servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- 14 réserve couloir de ligne électrique
largeur du couloir à l'intérieur duquel il ne doit pas y avoir d'espace boisé classé, à conserver ou à créer, ni d'espace classé en forêt de protection :
100 m pour la ligne à 2 circuits 400 Kv Bezaumont-Vigy 1&2
80 m pour la ligne 400kv à 1 circuit Revigny-Vigy
60m pour la ligne à 1 circuit 225Kv Bezaumont-Vigy
- servitudes relatives à l'établissement des canalisations d'azodic
- servitudes relatives à l'établissement des canalisations d'oxydric (Air Liquide) : servitude non adificandi de 4 m de largeur minimum (cf notice explicative)
- AC1 servitudes de protection des Monuments historiques : CLASSES (500 m)
- Tombe, monument ou cimetière militaire
- zone naturelles à protéger pour des raisons historiques et culturelles, dans un rayon de 35 m
- T7 servitudes aéronautiques s'appliquant sur l'ensemble du ban communal, instituées pour la protection de la circulation aérienne. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières, plan circulaire de 24 km centré sur l'aérodrome de Metz-Frescaty.
- zone susceptible d'être inondée (référence crue de 1983)
- couloir de bruit de 100 m établi de chaque côté des infrastructures classées